

La municipalité de [BOURGES](#) / T : 02.48.21.34.23 (Cher), vient de décider un "moratoire" concernant l'installation de grandes surfaces sur la communes. L'objectif de protéger les petits commerces en évitant leurs fermetures et ainsi lutter contre locaux vacants dans le centre-ville. Les commerçants du centre-ville saluent cette mesure mais estiment qu'elle est trop tardive. [www.ville-bourges.fr](http://www.ville-bourges.fr)